



Cambriolage abri de jardin

Par **vstelleman**, le **08/02/2015** à **09:09**

Bonjour,

je me suis fait cambriolé mon abri de jardin pour une valeur de 2000€ (vélos, tondeuses, outillages....)

Je viens de m'apercevoir que mon contrat d'assurance habitation ne comporte pas les dépendances. Je souhaiterais toutefois avoir un remboursement par mon assureur sachant que j'ai un contrat multirisque et bien d'autres contrats chez mon assureur....Que me conseillez-vous? Croyez vous qu'un geste commercial est faisable?

En vous remerciant par avance

Par **moisse**, le **08/02/2015** à **09:34**

Bonjour,

Juridiquement vous n'êtes pas assuré, donc vous n'êtes pas garanti en cas de sinistre.

Commercialement tout est possible, mais peu vraisemblable.

Mais l'indemnisation en valorisation actuelle ou à neuf selon le chiffre cité représente 10 années de primes.